



Échos de la séance

Note : ces extraits de séance ne reflètent pas l'entièreté des débats et des discussions menés au cours de la séance. Ces extraits sont une synthèse des principales décisions prises. La documentation qui a précédé les débats n'est pas reproduite dans ces extraits. Les questions liées à des personnes particulières n'y figurent également pas.

PRÉSENT·E·S : CEDRIC DEBROEK, JEAN-PIERRE HECQUET, PASCAL BLOGIE, MÉLISSA PIRE, CHARLOTTE COESENS, GAËTAN VANDERSCHUEREN, ARNAUD DELSAUT, DOMINIQUE GALLEZ, CÉLINE BRENU, JULIEN TILKIN ET MICHEL PICALAUSA.

EXCUSÉ : DAMIEN MAQUET

ABSENT : BENOÎT WILTGEN

SÉANCE OUVERTE PAR CÉLINE BRENU À 19H30.

A. DÉCISIONS

1. Plan de relance post Covid-19

La DG était mandatée pour proposer à l'OA un plan de relance/promotion/développement/appeal à projet dans un budget limité.

Le plan a été présenté par Marine Seijkens.

a. Projets financiers approuvés

- Appel à projet « reprise du badminton post-covid19 » axé sur la captation et la fidélisation
- Dynamisation de la labellisation (catégorie espoir)
- Fitbad (préparation physique à la reprise du badminton et de la compétition)
- Concours de reprise du badminton (renforcement positif des « comportements clubs »)

b. Projets RH

- Secrétariat & opérations : cellule clubs en difficulté, assurance membre à l'essai, inscription personnelle d'un nouveau membre sur Tournament Software, accueil et suivi des nouveaux clubs.
- Compétitions estivales : report des tournois annulés, tournois en soirée
- Communication : plan de reprise & stratégie LFBB, calendrier de webinaires thématiques & tables de conversation, « Welcome back »

Ce plan de relance sera présenté aux clubs lors de l'AG du 28 mai.

2. Plan global de développement de la LFBB

Approbation du plan stratégique global de développement élaboré par la DG afin de répondre aux objectifs court terme, moyen terme et long terme de la LFBB à travers ses différents axes (transversalité). Pour chaque action identifiée, des indicateurs ont été déterminés afin d'avoir une vision claire des différentes phases du développement.

Ce plan a été présenté par Kevin Vervaeke. Le planning de la saison prochaine sera communiqué aux clubs lors de l'AG du 28 mai.

3. Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2021

a. L'ordre du jour est fixé comme suit :

- Vérification de la formation de la délégation
- Mot de la Co-Présidence
- Déclaration de politique générale pour la saison 2021/2022
- Présentation du plan de réforme de l'arbitrage
- Interpellations
- Présentation et élections des candidats à l'organe d'administration, à la commission d'appel et au collège des vérificateurs aux comptes.
- Divers

b. Organisation

- L'AG se tiendra à distance et en direct (plateforme Zoom).
Le bureau de l'AG sera néanmoins présent physiquement au siège social (Braine-l'Alleud) et sera composé au minimum des membres du Comité exécutif, des membres de la Direction générale et du responsable communications ;
- Les convocations seront envoyées le vendredi 30 avril ;
- Les votes seront possibles avant l'AG via un formulaire disponible sur la plateforme AG du site LFBB du 25 mai au 27 mai ;
- Les votes en direct se feront via le système de sondage Zoom ;
- Aucune procuration ne sera admise ;

- Conformément au nouveau ROI, les clubs « loisirs » ne seront pas sanctionnés. Les clubs « compétitions » qui n'auront pas voté au préalable ou qui ne seront pas présents lors de la visioconférence seront sanctionnés par une amende (30 points = 45 EUR) ;
- Les interpellations écrites seront possibles jusqu'au 14 mai.
Des questions en lien avec l'ordre du jour seront possibles lors de la visioconférence via la messagerie Zoom ou en demandant la parole.

4. Plan de réforme de l'arbitrage

Approbation des 4 points de réforme proposés par la cellule arbitrage portant sur :

- Les recyclages des officiels techniques
- Les juges-arbitres supplétifs
- La révision complète du règlement des officiels techniques comprenant le mode de désignation des juges-arbitres
- Une nouvelle charte des officiels techniques

5. Nouvelles affiliations – Tarification

Pour les membres affiliés à partir du 16 décembre 2020 et jusqu'au 30 juin 2021, l'organe d'administration a décidé de leur appliquer une ristourne équivalente à celle octroyée aux clubs pour les membres affiliés en première partie de saison, soit une diminution de la facture de 58%.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 23H00.